

COMMENT SAURONS-NOUS LE MONTANT EXACT ENTRE 70.00 ET 120.00 AVANT MULTIPLICATION, COMMENT IL EST FIXÉ ?

La comptabilité des déchets doit être autofinancée. D'un côté les charges sont les coûts d'infrastructure (amortissement, personnel, installations, moloks,...), le transport et le traitement des déchets.

De l'autre côté, les entrées sont une rétrocession d'une partie de la taxe au sac, la taxe de base et la taxe au poids du Pécolet. Les montants de la taxe de base et de la taxe au poids doivent être ajuster chaque année en fonction de la réalité du coût des déchets pour que la comptabilité puisse être bouclée.

Elle doit en principe être présentée à l'assemblée primaire des comptes. Notre estimation : 90 - 100.- comme base, l'intervalle proposé de 70 à 120.- permet d'avoir une certaine variabilité sans devoir passer par l'assemblée primaire chaque année pour redéfinir le tarif et refaire homologuer le règlement